

Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

ECO Bike & Parts Cleaner

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations industrielles

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 16

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : [service@bio-circle.ch](mailto:service@bio-circle.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

P353 - Rincer la peau à l'eau.

#### **Après contact avec les yeux**

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) , Phosphore oxydes , Oxydes de soufre .

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **5.4 Indications diverses**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Éviter de: génération/formation d'aérosols , Génération/formation de nébulosité .

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

##### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

##### Protection de la peau

##### Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

##### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

#### Odeur

comme: Tensioactif

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

## Caractéristiques en matière de sécurité

|   |              |      |                         |                  |
|---|--------------|------|-------------------------|------------------|
| Point de fusion/point de congélation :                  | ( 1013 hPa ) | env. | 0 °C                    |                  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | ( 1013 hPa ) | env. | 100 °C                  |                  |
| Point éclair :  |              |      | non applicable          | DIN EN ISO 13736 |
| Température d'auto-inflammation :                       |              |      | aucune/aucun            |                  |
| Inflammabilité :  |              |      | non inflammable         |                  |
| Limite inférieure d'explosivité :                       |              |      | non applicable          |                  |
| Limite supérieure d'explosivité :                       |              |      | non applicable          |                  |
| Pression de la vapeur :                                 | ( 20 °C )    | <    | 25 hPa                  | Calculé          |
| Densité :   | ( 20 °C )    |      | 1,008 g/cm <sup>3</sup> |                  |
| Solubilité dans l'eau :                                 | ( 20 °C )    |      | miscible à l'eau        |                  |
| pH :  | ( 20 °C )    | env. | 6                       |                  |
| Temps d'écoulement :                                    | ( 20 °C )    |      | non applicable          | DIN gobelet 4 mm |
| Densité de vapeur relative :                            | ( 20 °C )    |      | non déterminé           |                  |
| Teneur en COV maximale (CE) :                           |              |      | 0 Pds %                 |                  |
| Teneur en COV maximale (Suisse) :                       |              |      | 0 Pds %                 |                  |
| Teneur en COV imposable (Suisse) :                      |              |      | 0 Pds %                 |                  |

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### **Cancerogénité**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### **Danger par aspiration**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### **Autres effets néfastes**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

### **Informations complémentaires**

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### **12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OLED) RS 814.600.**

Avant utilisation conforme

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

## Code de déchet selon les listes de mouvements de déchets

20 01 30 (Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

## Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à VVEA.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 75

##### Autres réglementations (UE)

##### Règlement (CE) N° 528/2012 (Produits biocides)

Le produit est une marchandise traitée avec des produits biocides.

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques

< 5 % agents de surface anioniques

< 5 % agents de surface amphotères

< 5 % phosphonates

Conservateur ( 2-PHENOXYETHAN-1-OL ; 2-BUTYL-2,3-DIHYDRO-1,2-BENZOTHAZOL-3-ONE ; BIS(3-AMINOPROPYL)(DODECYL)AMINE )

#### Directives nationales

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Suisse

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (SR 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (SR 814.81)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : ECO Bike & Parts Cleaner  
Mise à jour : 19.07.2023  
Date d'édition : 20.07.2023

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** ECO Bike & Parts Cleaner  
**Mise à jour :** 19.07.2023  
**Date d'édition :** 20.07.2023

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.1)

---

---